



Plan d'action mondial pour les vaccins

Projet de vision et de stratégie sur la vaccination : « Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 »

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. Lors de sa cent quarante-sixième session, le Conseil exécutif a examiné un rapport sur le Plan d'action mondial pour les vaccins¹ et a insisté sur la nécessité d'élaborer d'urgence une nouvelle vision et stratégie de niveau mondial en matière de vaccins et de vaccination, pour accélérer les progrès et faciliter la transition en prévision de la fin du Plan d'action mondial pour les vaccins, et en s'appuyant sur les réussites et les enseignements tirés du Plan.

2. Le Conseil a adopté la décision EB146(7) (2020) sur le renforcement des efforts de vaccination mondiaux afin de ne laisser personne de côté, dans laquelle il demande au Directeur général, entre autres, de parachever, en consultation avec les États Membres et les parties prenantes intéressées, un projet de vision et de stratégie sur la vaccination (« Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 ») qui sera examiné par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé en vue de maintenir la dynamique et de préserver les acquis en matière de vaccins et de vaccination.

3. Le Conseil a également demandé au Directeur général de prendre note des discussions en cours sur le projet de résolution qui figure à l'annexe de la décision EB146(7) et d'engager les États Membres à achever ces travaux afin que le projet de résolution puisse être dûment examiné par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé.

RESUME D'ORIENTATION

CONTEXTE

4. Fin 2020, le Plan d'action mondial pour les vaccins (2011-2020) arrivera à son terme. Si ce plan a permis de réaliser des progrès importants, la plupart des objectifs régionaux et mondiaux en matière de vaccination ne seront pas atteints d'ici à 2020, et un enfant sur cinq n'aura toujours pas accès à

¹ Document EB146/8 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, sixième séance, section 2 (en anglais seulement).

l'ensemble des vaccins essentiels recommandés par l'OMS. La couverture vaccinale a certes progressé, mais elle demeure bien en deçà des objectifs, et les bénéficiaires de la vaccination restent inégalement répartis, aussi bien à l'échelle nationale qu'entre les pays. Ces dernières années, le manque de vaccination a entraîné plusieurs flambées de maladies, notamment de rougeole et de poliomyélite due au poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale.

5. La bataille internationale contre les maladies infectieuses n'étant pas encore gagnée, une nouvelle stratégie mondiale de vaccination – le « Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 » – a été élaborée dans le cadre d'un processus consultatif large. Des consultations techniques sur cette nouvelle stratégie ont réuni des spécialistes de la vaccination à l'échelle internationale, régionale et nationale et ont été menées en 2019 par le biais d'un forum mondial et de six consultations régionales. En tout, plus de 750 personnes ont été consultées à un échelon mondial, régional ou national grâce à des réunions en présentiel, et plus de 4500 commentaires ont été recueillis au moyen de processus consultatifs en ligne.

6. Le résultat de ces consultations techniques a conduit à l'élaboration d'un cadre d'action convenu à l'horizon 2030 pour :

- maintenir la dynamique créée par le Plan d'action mondial pour les vaccins et faire en sorte que les enseignements de la décennie écoulée permettent à la communauté internationale d'aller encore plus loin en matière de vaccination au cours des 10 prochaines années ;
- répondre efficacement aux défis émergents et à un contexte international changeant ;
- constituer un cadre global afin de lutter contre les principaux problèmes liés aux vaccins et à la vaccination et orienter les cadres opérationnels, avec à la clé un impact à l'échelle nationale.

7. En février 2020, des consultations plus approfondies avec les États Membres se sont tenues lors de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif. Le Conseil a pris en considération le rapport sur le Plan d'action mondial pour les vaccins¹ et a adopté la décision EB146(7) sur le renforcement des efforts de vaccination mondiaux pour ne laisser personne de côté.² En réponse à la décision EB146(7), le projet de « Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 » a été parachevé au moyen de consultations en présentiel et en ligne avec les États Membres et d'autres parties prenantes intéressées.

8. Ce rapport présente les éléments clés du projet de vision et de stratégie intitulé « Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 ».³ Ce Programme situe la vaccination dans le contexte plus général des soins de santé primaires, en tant qu'intervention essentielle pour parvenir à la couverture sanitaire universelle. Il met également l'accent sur les intérêts communs entre les programmes de santé dans le monde, y compris les programmes portant sur la sécurité sanitaire mondiale, la lutte contre la méningite, l'élimination du cancer du col de l'utérus et la résistance aux antimicrobiens.

¹ Document EB146/8.

² Voir *infra*, paragraphes 2 et 3.

³ La documentation relative au projet de Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 est disponible à l'adresse https://www.who.int/immunization/IA2030_draft_4_WHA_FR.pdf?ua=1 (consulté le 21 avril 2020).

PROBLÈMES ET DIFFICULTÉS

9. Le projet de vision et de stratégie intitulé « Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 » est façonné par les changements survenus dans le contexte général de la vaccination, par les principales difficultés et par les évolutions de la situation dans le monde, comme décrit ci-dessous.

10. **Préserver la confiance de la communauté à l'égard des vaccins.** Le recours aux services de vaccination dépend notamment de la diffusion des fausses informations sur la sécurité et l'efficacité des vaccins. Ces questions doivent être comprises et traitées pour préserver et consolider la confiance dans les vaccins et les services de vaccination au sein des communautés, renforcer la résilience contre les fausses informations sur les vaccins et lutter contre les effets néfastes des messages antivaccins.

11. **Inégalités.** Les bénéfices de la vaccination ne sont pas répartis équitablement, aussi bien à l'échelle nationale qu'entre les pays. En 2018, 70 % des enfants non vaccinés vivaient dans des pays à revenu intermédiaire.¹ Pour atteindre tout le monde, il sera nécessaire d'intensifier la couverture vaccinale à l'échelle nationale, mais également de réduire les inégalités au niveau infranational, en plus de mettre en œuvre des interventions qui tiennent compte de la pauvreté, du niveau d'études, des facteurs socioéconomiques et culturels ainsi que des inégalités entre les femmes et les hommes qui entravent l'accès à la vaccination.

12. **Mouvements de population. L'urbanisation** continue constituera un défi majeur, car elle créera des zones urbaines vastes et densément peuplées particulièrement exposées aux maladies infectieuses. Les migrations et les **mouvements transfrontières** peuvent générer des communautés d'individus non protégés et exposés au risque d'infection.

13. **Garantir la vaccination pour tous les groupes d'âge.** La vaccination de tous les groupes d'âge offre des opportunités considérables, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour y parvenir. À mesure que davantage de vaccins sont disponibles pour les individus plus âgés, de nouvelles méthodes seront requises afin d'atteindre d'autres populations que les nourrissons et de déployer des services de santé intégrés et centrés sur la personne. Le monde connaît par ailleurs des **changements démographiques majeurs**. Ces changements auront un impact considérable sur le besoin de services de vaccination destinés à différents groupes d'âge et sur la conception de ces services.

14. **Changement climatique et catastrophes naturelles.** Le changement climatique aura des conséquences non négligeables sur les maladies infectieuses. De nouvelles populations seront exposées à des maladies à transmission vectorielle, comme le paludisme et la dengue, et le risque d'inondation accru facilitera la propagation de maladies transmises par l'eau, comme le choléra. Le changement climatique a également des conséquences sur les maladies saisonnières, notamment en ce qui concerne leur périodicité, leur durée et leurs schémas de transmission. En outre, il peut modifier l'endémicité des maladies infectieuses. Une surveillance et des systèmes de riposte appuyés sur des données climatiques seront des éléments essentiels de la préparation nationale aux flambées de maladies infectieuses.

¹ Progrès et difficultés pour parvenir à la couverture vaccinale universelle : estimations 2018 de l'UNICEF/OMS quant à la couverture vaccinale nationale (données de juillet 2019). Disponibles à l'adresse suivante https://www.who.int/immunization/monitoring_surveillance/data/fr/ (consulté le 4 mars 2020).

15. **Conflits et instabilité politique.** Les conflits civils peuvent rapidement entraîner la destruction d'infrastructures sanitaires et un manque d'agents de santé formés, souvent durant de longues périodes, ce qui entrave la fourniture de services de vaccination. Souvent, les populations touchées sont par ailleurs particulièrement exposées au risque de contracter une maladie infectieuse à cause de l'effondrement des infrastructures nationales et des déplacements de masse vers des zones d'habitation temporaires.

16. **Flambées.** Le monde connaît toujours des flambées de rougeole, de fièvre jaune, de diphtérie et d'autres maladies à prévention vaccinale, ainsi que des flambées d'infections émergentes, comme Ebola. La vaccination et la **surveillance des maladies** seront deux éléments essentiels de la prévention, de la détection et de la lutte contre les maladies infectieuses. La surveillance des maladies fournit des données sur l'efficacité des programmes de vaccination, permet d'optimiser ces programmes et a un rôle d'alerte précoce pour de potentielles flambées. Des stratégies globales de préparation et de riposte, y compris la capacité à mener des activités de recherche durant une flambée, permettront de réduire l'impact des flambées sur la santé des personnes et sur les finances d'un pays.

17. **Améliorer et préserver les fournitures et produits de vaccination.** Pour atteindre le projet de vision du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, un **approvisionnement mondial robuste en vaccins adaptés, financièrement accessibles et innovants et en produits de vaccination de qualité assurée** sera nécessaire. Chaque année, des pays ont des difficultés à s'approvisionner en vaccins, souvent en raison d'un décalage entre les niveaux de production à l'échelle internationale et les besoins combinés des pays. Il est essentiel d'engendrer et de maintenir des dynamiques de marchés solides en ce qui concerne les vaccins et d'autres produits de vaccination à long terme, aussi bien à l'échelle mondiale que régionale. Des prévisions fiables des besoins et des priorités en matière de vaccins à l'échelle de chaque pays continueront de contribuer au renforcement de dynamiques de marché solides, ainsi qu'à l'amélioration et au maintien des stocks. Le prix des vaccins est un autre obstacle de taille pour ce qui est de l'accès à la vaccination, et il peut retarder l'introduction de nouveaux vaccins dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Par ailleurs, la constitution d'un stock de vaccins durable est également entravée par des obstacles sur le plan de la réglementation, des finances et de l'approvisionnement. Par exemple, il peut s'avérer nécessaire d'ajuster des processus d'achat très différents entre les pays pour répondre aux changements sur le marché des vaccins et pour tenir compte des exigences d'assurance qualité.

VISION ET EFFETS VISÉS

18. Le projet de Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 définit une vision pour 2030, celle d'un « **monde où tout le monde, partout, à tout âge, bénéficie pleinement des vaccins pour sa santé et son bien-être** ».

19. Cette vision doit permettre les réalisations suivantes :

- réduire la mortalité et la morbidité dues aux maladies à prévention vaccinale pour tous les groupes d'âge, à toutes les étapes de la vie ;
- réduire la charge de morbidité en renforçant l'accès équitable aux vaccins nouveaux et existants ainsi que le recours à ces vaccins ;
- protéger la santé et le bien-être de tout le monde en renforçant la vaccination dans le cadre des soins de santé primaires et en faisant progresser la couverture sanitaire universelle et le développement durable.

CADRE STRATÉGIQUE

20. Le cadre stratégique du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 repose sur **sept priorités stratégiques** et **quatre principes essentiels**.

- **Priorité stratégique 1 – Des programmes de vaccination pour les soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle.** Cette priorité stratégique globale met en avant l'application d'une approche fondée sur les systèmes de santé pour les programmes nationaux de vaccination, et sur l'intégration de ces programmes dans les systèmes de santé primaire, de sorte qu'ils contribuent aux progrès vers la couverture sanitaire universelle.
- **Priorité stratégique 2 – Engagement et demande.** L'enjeu de cette priorité stratégique est de maintenir un très haut niveau d'engagement politique envers les efforts de vaccination et une demande de vaccins et de vaccination de la part de la population la plus élevée possible, ainsi que de renforcer la résilience des communautés à l'égard des messages antivaccins.
- **Priorité stratégique 3 – Couverture et équité.** L'enjeu de cette priorité stratégique est principalement de combler les lacunes en matière de couverture et d'équité, ainsi que d'atteindre des populations sous-vaccinées ou non vaccinées, pour lever les obstacles à une vaccination intégrale que sont le lieu d'habitation, l'âge, le statut socioéconomique, les inégalités femmes-hommes, notamment.
- **Priorité stratégique 4 – Prise en compte de toutes les étapes de la vie et intégration.** L'enjeu de cette priorité stratégique est de permettre aux individus de profiter des bénéfices des vaccins recommandés à toutes les étapes de leur vie et de les vacciner dans le cadre d'autres interventions de santé essentielles.
- **Priorité stratégique 5 – Flambées et situations d'urgence.** L'enjeu de cette priorité stratégique est de consolider, de renforcer ou de maintenir les capacités nationales de préparation, de prévention, de détection et de riposte pour faire face à une flambée de maladie à prévention vaccinale, et de maintenir les services de vaccination pour les populations touchées par un conflit, une instabilité politique, des situations d'urgence graves et des crises humanitaires.
- **Priorité stratégique 6 – Stocks et durabilité.** L'enjeu de cette priorité stratégique est de veiller à l'existence d'un stock fiable de vaccins adaptés, innovants, financièrement accessibles et d'une qualité assurée, ainsi que d'un financement de la vaccination adéquat et prévisible.
- **Priorité stratégique 7 – Recherche et innovation.** L'enjeu de cette priorité stratégique est de garantir la poursuite des activités de recherche pour concevoir de nouveaux vaccins, technologies et plateformes de production de vaccins et améliorer ceux qui existent, ainsi que pour permettre des innovations en ce qui concerne la fourniture de services de vaccination et la gestion des programmes en la matière.

21. Ces sept priorités stratégiques s'appuient sur quatre principes essentiels qui orienteront les actions menées pour atteindre les buts et les objectifs propres à chaque priorité stratégique.

- 1) **L'individu au centre** – Garantir la capacité à réagir aux besoins des populations.
La conception, la gestion et la fourniture de services de vaccination doivent tenir compte des besoins des individus et des communautés et s'y adapter, y compris en mettant l'accent sur la lutte contre les obstacles qui entravent l'accès aux services de vaccination, tels que l'âge, le lieu d'habitation, le statut social, la culture et les inégalités femmes-hommes.
- 2) **Les pays en charge** – Favoriser des progrès ascendants.
Les pays doivent établir des cibles adaptées au contexte local et rendre des comptes en ce qui concerne les résultats.
- 3) **Le partenariat comme socle** – Harmoniser les efforts pour en maximiser les effets.
Les partenaires de la vaccination doivent harmoniser et coordonner leurs activités pour en accroître l'efficacité, s'appuyer sur leur complémentarité et collaborer avec des secteurs autres que le secteur de la vaccination en visant des bénéfices mutuels.
- 4) **Des données pour la prise de décisions** – Favoriser la prise de décisions fondées sur des données factuelles.
Des données fiables et disponibles en temps opportun devront être utilisées pour le suivi des progrès, pour encourager l'amélioration des performances des programmes et pour appuyer la prise de décisions à tous les niveaux.

OPÉRATIONNALISATION

22. Le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 constitue une stratégie globale destinée à établir une vision et des priorités stratégiques partagées en matière de vaccination, afin d'orienter les activités des pays et les organisations concernées au cours des 10 prochaines années, dans la continuité du Plan d'action mondial pour les vaccins.

23. Le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, toutefois, n'est pas isolé. Il est appuyé par des documents et analyses techniques, ainsi que par les stratégies complémentaires des organisations concernées, par des initiatives spécifiques à certaines maladies et par d'autres programmes de développement et programmes sanitaires à l'échelle mondiale. Il est conçu pour guider les progrès des stratégies et des plans nationaux en matière de vaccination.

24. De plus, la création du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 doit se faire dans le cadre d'un processus graduel, dont la première étape comprend un accord sur une vision, des priorités stratégiques et des objectifs de haut niveau. La deuxième étape est tout aussi importante, et suppose de traduire la stratégie en activités concrètes. Cela se fera par l'élaboration de plans opérationnels régionaux et nationaux, d'un mécanisme de gouvernance lié au Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 et d'un cadre de suivi et d'évaluation.

25. Le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 est conçu pour être adapté à l'échelle nationale et régionale en fonction du contexte. Les pays pourront classer par ordre de priorité leurs efforts à l'égard des cibles propres à chaque priorité stratégique du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, selon la situation locale. Ce Programme est également conçu pour permettre aux partenaires et aux organisations concernées d'harmoniser leurs activités à tous les niveaux, afin de mutualiser les efforts en vue d'atteindre des buts communs.

26. Un mécanisme de gouvernance sera établi pour garantir la mise en œuvre et la responsabilisation, en définissant les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés pour le déploiement du projet de vision et de stratégie intitulé « Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 ». Il s'agira d'un objectif clé pour la deuxième phase d'élaboration du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030.

27. En s'appuyant sur les enseignements tirés du Plan d'action mondial pour les vaccins, un cadre de suivi et d'évaluation solide sera élaboré pour évaluer les progrès vers le projet de vision et vers les objectifs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030. Ce cadre sera étroitement aligné sur les plans opérationnels pour promouvoir une transparence et une responsabilisation aussi élevées que possible.

28. L'approche adoptée pour viser le projet de vision du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 sera dynamique et réactive. Tandis que le projet de vision et de stratégie servira de cadre constant au cours des 10 années à venir, les plans opérationnels à l'échelle nationale, régionale et mondiale évolueront à mesure que les circonstances changent. De même que la lutte contre les maladies infectieuses nécessite des programmes de vaccination flexibles et adaptables, une stratégie de vaccination à l'échelle mondiale doit tenir compte des changements rapides en matière d'épidémiologie, des avancées technologiques, des besoins communautaires, de l'environnement politique, des réalités financières, et doit pouvoir être ajustée sans cesse en fonction des besoins et opportunités.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

29. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à donner des orientations sur les prochaines étapes.

= = =